Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2020

N° 151 Février

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Paysages du Val de Sienne	1, 8
Eco-veille de la randonnée à Villedieu le 26 janvier 2020	2-4
Le pont Saint-Crespin et ses environs en 1710-1712	5, 7
Quelques points de repères à partir de la carte de Mariette-de-la-Pagerie	6

Sommaire :

Une nouvelle année commence. Voici un tour d'horizon en Val de Sienne. À commencer, bien entendu par les vœux dans tout ce qu'ils ont de meilleur. J'y évoque la dernière randonnée pédestre sur le Mont-Robin ; quelques images ciblées sur la Sienne s'épanchant sur ses zones naturelles lorsque le lit usuel n'est plus assez grand et les bienfaits de l'existence des zones humides indispensables à notre survie ; un rappel documentaire concernant notre dernier COPIL sur la minoterie de la Foulerie à Villedieu ; un état des appels à projet dans le Val de Sienne et enfin pour conclure une réflexion à partir de quelques points figurant sur la carte de Mariette-de-la-Pagerie.

SAUVEGARDE ASVPVS PATRIMOINE VALORISATION VAL DE SIENNE
GAVRAY PERCY
VILLEDIEU-LES-POÊLES

Paysages du Val de Sienne

Chacun se souviendra de cette très belle journée du lundi 30 janvier 2019. C'était un de ces rares jours ensoleillés de cet hiver, dans un environnement sans brume, ni poussières, ni fumées. Nous avons décidé ce jour-là d'entreprendre une balade à pied de près de 13 km au départ d'Hambye pour aller en direction de La Baleine par la petite route qui passe à Mauny. Nous avons bifurqué et pris la petite route et nous avons grimpé la petite route, en nous retournant de temps à autre afin de prendre connaissance de la découverte de plus en plus grande des paysages. Cette petite route mène sur les hauteurs de La Haye-Comtesse (commune de Sourdeval-les-Bois) avant de redescendre vers l'abbaye de Hambye, puis passant par la Martinière, la route du bois nous avons regagné notre do-

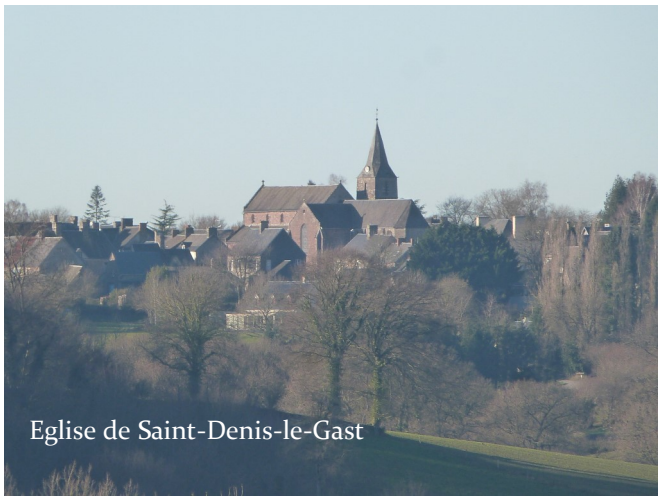
Eglise de Saint-Denis-le-Gast

Le bourg de Saint-Denis-le-Gast

Eglise d'Hambye

Eglise de Percy-en-Normandie et bourg

Eco-veille de la randonnée pédestre à Villedieu le dimanche 26 janvier 2020

Boucle dite de la ceinture verte de Villedieu;

Longueur : 10, 3 km

Temps consacré: 2 h 30 mn

Dénivellement: entre + 145 m et + 260 m;

Météorologie: ciel couvert s'éclaircissant, brouillard, sans pluie.

Participants : 17.

Déchets collectés: 3,2 kg

Nous partons à 17 de l'office de tourisme après nous être souhaités les vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

La boucle est réalisée dans le sens des aiguilles d'une montre en direction de la rue des halles puis après le franchissement du pont de pierre sur la Sienne en remontant la rue du Pavé jusqu'à l'intersection avec la route d'Avranches que nous traversons au 1er passage clouté. Nous remontons sur quelques dizaines de mètres cette rue puis nous tournons à gauche en direction de la gare en remontant la rue Jean Deve. Nous entrons dans la cité de la Gaillardière puis tournons à gauche vers les locaux techniques de la ville et suivons notre chemin en parallèle à la ligne de chemin de fer. Des travaux pour l'évacuation des excédents d'eau ont été récemment réalisés mais c'est difficile car les tracteurs agricoles terrassent profondément l'assiette particulièrement meuble en cet en-

droit. Nous atteignons un chemin (tout droit) carrossé jusqu'à l'intersection avec la route de Saint-Pierre-du-Tronchet.

Nous tournons à droite et la remontons jusqu'au carrefour de la Louisière que nous traversons avec prudence pour continuer sur cette trajectoire. Nous atteignons l'église de Saint-Pierre-du-Tronchet dont nous contournons le cimetière par la droite afin d'emprunter le chemin rural dont une partie a été ces toutes dernières années bitumées (c'est toute la difficulté de la persistance des chemins naturels dans les zones qui s'urbanisent).

Je continue à penser que ceux qui habitaient ici s'activaient à entretenir le chemin de façon carrossable et perméable. C'est nettement meilleur pour lutter contre le réchauffement climatique et la stérilisation des sols par des revêtements imperméables.

Nous entrons, arrivés au terme de la zone habitée du Gosnet, dans un che-

min creux, taluté et planté que nous suivons jusqu'au carrefour de la route de la Louisière et de la Gallardière. Nous descendons cette zone et nous tournons à gauche, à la hauteur de la résidence de Normandie pour entrer dans la rue de la Croix au Grand (ce qui nous évite de revenir sur nos pas de l'aller). Nous atteignons la route départementale d'Avranches que nous traversons avec prudence et en tournant sur notre droite nous entrons presqu'aussitôt après à gauche dans un large chemin rural parallèle à la voie de chemin de fer jusqu'à ce que nous atteignions la rue de la Ligotière. Nous bifurquons à droite, suivons cette route, franchissons le passage à niveau au lieu-dit les Terriers et empruntons sur notre gauche, le chemin du Grand parc. Lorsque nous buttons sur la ligne de chemin de fer, nous laissons ce chemin pour tourner à droite vers la Lamberdière et l'Auberdière et nous atteignons la route du Petit pont. Nous tournons à droite pour quelques dizaines de mètres plus loin, tourner à nouveau à droite afin d'entrer dans un étroit et très agréable chemin de terre taluté et planté. Ce chemin aboutit sur une voie goudronnée que nous empruntons en face de nous (la Corbisière) et nous atteignons la route de Granville appelée localement « l'Hôtel Lilès. Nous entrons dans le chemin goudronné qui est en face de nous et le suivons tout droit jusqu'à ce que nous fassions le choix d'entrer dans une étroit chemin de terre en fasse de nous.

Ce chemin contourne la cité du Mesnil et ses deux réservoirs d'eau à proximité de l'ancienne station du haras. Nous buttons sur la route du Mesnil que nous empruntons sur notre gauche.

Nous atteignions la route de Gavray au lieu-dit de la Baissinière . Nous traversons la route de Gavray (ou route de la Vierge) et entrons dans le chemin bitumé qui est en face de nous appelé la Croix Marie.

Nous entrons dans la voie du milieu en laissant les chemins de droite et de gauche. Cette voie se transforme en chemin de terre étroit, taluté et planté et nous le suivons tout droit jusqu'à ce qu'il y ait une intersection avec un autre chemin de terre. Nous tournons à droite, passons sur le côté du Caquevel, franchissons tout droit deux intersections et amorçons une longue descente vers la ville dans ce chemin dit du cul d'orge. Cela nous permet de la découvrir sous un autre angle. La vue se projette sur le cimetière que nous apercevons. Nous remarquons au passage deux

belles trognes dressées dans un herbage pâturé. Cela me fait penser à cette année 2020 qui sera dédiée à ces arbres façonnés par les agricul-

teurs pour obtenir ces formes si particulières.

Nous atteignons la route de la Foulerie ponctuée par la présence de cette borne d'octroi. Nous tournons à droite puis à gauche et une nouvelle fois à gauche pour entrer dans la rue Jean Gasté puis à droite pour longer les rives de la Sienne. J'attire l'attention des participants à la nouvelle passe à poissons sur l'ouvrage de la minoterie du Pont Chignon. Nous prenons la rue du docteur Havard puis la rue des Cohues, traversons la place de la République à la hauteur de la fontaine historique de Villedieu. Nous entrons sur la place du presbytère puis en tournant à droite, le bout de la rue Jules Ferry et regagnons nos véhicules sur la place des Costils. Le groupe a, en conclusion, exprimé toute sa satisfaction. Les déchets collectés (3,2 kg) révèlent des cannettes en aluminium, une en verre, de nombreux paquets de cigarettes (probablement jetés des voitures en circulation) et des plastiques en tous genres dont des sachets alimentaires et de la ficelle synthétique. Nous nous donnons rendez-vous le mois suivant à Sourdeval-les-Bois (commune nouvelle de Gavray-sur-Sienne).

La trogne avec sa chevelure abondante et son tronc creusé, source de vies multiples avec l'humus qui se forme jour après jour est une image emblématique de ces arbres régulièrement exploités par les agriculteurs qui y trouvaient le nécessaire au bois de chauffage. Espérons que cette trogne puisse continuer à contribuer à cette qualité de vie par la préservation des paysages et des pratiques traditionnelles rurales.

Le pont Saint-Crespin et ses environs en 1710-1712

Réponse que fourni par devant nos seigneurs de la Cour de Parlement Ellie Le Terrier, escuier, sieur de Tracy, intimé aux prétendus moyens d'appel fournis par Pierre Le Bas, appelant, de sentences rendues au Bureau des finances à Caen le sept janvier ~~mil sept cent douze~~ et dix-sept mars mil sept cent douze et demandeur en requeste du sept juillet audit an 1712.

Pour faire dire et juger sous le bon plaisir de la Cour que sans avoir (-) à ladite requeste les appellations dudit Lebas ser(-) au néant avec dépens et intérêts d'indeue vexation.

Par la sentence du sept janvier mil sept cent douze il est ordonné que le sieur lechevallier fera construire un petit pont à pied et à cheval à l'endroit où il estoit pour la commodité du public lequel il entretiendra à l'avenir par-dessous lequel pont il laissera écouler les eaux de la rivière d'Airou.

A l'égard du chemin qui est entre ledit pont et l'héritage de Née, il demeurera en l'estat qu'il est sauf en cas que dans la suite il arrivât du changement à le faire réparer par main commune.

A l'égard du pont Saint-Crespin, il demeurera en l'estat qu'il est, lesdits Le Chevallier et Le Bas feront curer la rivière d'une profondeur convenable pour l'écoulement des eaux, à quoy ledit Le Bas contribuera d'une quatre partye et ledit Le Chevallier des trois autres quarts.

Ledit Lebas sera tenu d'élargir la rivière sous l'auget par lui fait placer au -dessous dudit pont et ledit Née de son costé fera aussy élargir de trois pieds de chaque costé pour l'écoulement des eaux.

Et ayant égard que ledit chemin du moulin est en bon estat, lesdits Le bas, Le Chevallier et autres déchargés en ce chef, denievir deboursez adjugez au sieur de Tracy lesquels ont esté liquidez et moderez à la somme de trente livres dont ledit Le Chevallier en payera les deux tiers et ledit Le Bas l'autre tiers, et faute de payer dans le mois recompenser de la sentence et au surplus toutes autres dépenses compensez entre les partyes.

Et par l'autre sentence du dix-sept mars mil sept cent douze dont Le Bas s'est rendu incidemment appelant febuvier est déchargé de l'action du sieur de Tracy auce despens modérés aux deniers deboursés de bout sur Lebas et pour le profit sur la réquisition du Procureur du Roy ordonné que sauf et sans préjudice de l'appel la sentence du sept janvier dernier sera exécutée provisoirement, attendu l'hostilité publique et dépens adjugez audit sieur de Tracy sur ledit Lebas.

L'appel dudit Le Bas est si mal fondé que sa femme et procuratrice emploie toutes sortes de mauvais moyens pour tâcher de soutenir et de rendre ledit sieur intimé odieux à la Cour.

En effet Lebas a du bien en fonds et il fait un petit commerce de sas assez considérable en sorte qu'on peut dire qu'il est à son aise pour un paysan, cependant cette femme qui est déjà, venue en personne à la suite de la Cour n'a point eu de honte de faire la gueuse et de demander l'aumosne, non pas pour se faire donner, puisqu'elle n'en a pas besoin, mais bien pour surprendre la religion de messieurs par un dehors de pauvreté affectée et leur persuader, ainsy qu'elle l'a fait, employer dans son escrit que ledit sieur intimé est un gentilhomme riche et puissant qui veut s'emparer du bien en l'appellant en lui faisant des procès mal à propos.

L'intimé n'a que faire d'une grande explication pour établir qu'il n'est point riche et opulent comme on l'a employé dans l'écrit de griefs, il suffit de dire que toute sa fortune consiste à un moulin qu'il tient à fieffe et a quelque terre qu'il possède en la paroisse de Champrépus et dont le revenu est si peu de chose qu'il seroit honteux à luy de le déclarer et au surplus c'est une calomnie d'ajouter qu'il soit d'un caractère a dépouiller ses voisins d'autant que cela luy seroit impossible avec le peu de bien qu'il a.

Il n'en est pas de même dudit Lebas ou plutôt de sa femme, laquelle ne voulant laisser passer aucune occasion de chagriner l'intimé lui faict actuellement un procès à Gavray au suict d'une petite acquisition qu'elle

Une lecture du paysage d'après la carte de Mariette-de-la-Pagerie

La carte de Mariette de la Pagerie :

Cette carte d'un intérêt réel fut publiée avec l'autorisation du roi et de l'évêque de Coutances donnée en 1689. Les plaques de cuivre qui avaient servi étaient encore disponibles à sa succession. Que sont-elles devenues par la suite ?

Une sélection de la carte réalisée par le géographe du roi fait découvrir Hambye et ses environs.

La géographie montre la Sienne avec ses traits plus larges et des petites roues crantées correspondantes aux moulins de toutes natures. Parfois, comme à l'abbaye, c'est le canal d'amenée et de fuite qui a été représenté. La Hambiotte, la Doquette y sont également représentées et désignées sous leur nom. On peut se poser la question si la Pierre d'Hambye qui y figure ne désigne pas le ruisseau qui aujourd'hui passe aux lagunes. D'autres ruisseaux se jettent soit directement dans la Sienne où dans l'un des affluents sans aucune désignation.

Des franchissements de cours d'eau (planches ou ponts) sont représentés : notamment à proximité des Champs, au moulin de la Chaussée, au-dessous du côté du Hamel-Aubert, tous sur la Hambiotte. Deux réservoirs alimentent des moulins: le plus vaste pour la Chaussée, le second pour les moulins de Mauny. Un autre franchissement passe sur la Sienne à la hauteur de l'abbaye de Hambye vers la Haye-Comtesse.

Le bourg de Hambye démontre cette présence d'habitat groupé et d'activité avec le marché. Les villages de la Villemandière, les Champs, la Rérie ponctuent cette carte.

Le château de Hambye ainsi que l'abbaye de l'ordre des bénédictins et l'église paroissiale Saint-Pierre, selon leur symbole caractéristique. Les manoirs de la Pagerie et de la Foulerie illustrés par le symbole qui les caractérisent ponctuent cette carte.

Les traits orangés marquent les limites des doyennés et des archidiaconés car, il ne faut pas l'oublier, cette carte était destinée à l'évêque pour illustrer son pouvoir sur le diocèse de Coutances.

Parmi les désignations dans les paroisses voisinent de Hambye on y remarque : Notre-Dame et Saint-Martin-de-Cenilly, la Lande, la cour d'Ourville, les Monniers, la Pinelière, le Ménil-Aumont (les deux retenues d'eau), Roncey, le pont au taneur, le Hamel a– Tousé, Orbeville, Saint-Denis-le-Gast, le château de Saint-Denis-le-Gast, Saint-André-du-Valjouais, le Beau-Guilain à Gavray, La Baleine, La Haye-Comtesse, les Landes, l'Epine de la Mare, Percy, la vieille église (avec sa croix inclinée précisant qu'elle est en ruines), le Ménil-Céron (ses réservoirs d'eau), Maupertuis, la Girardière, La Haye-Bellefond, les Valois, l'important réservoir du moulin dudit La Haye-Bellefond, Le Guislain, le village de Pierre, la chapelle Saint-Thibault (en bon état).

a fait clamer par un parent afin de se le faire revendre.

Au reste rien n'est plus capable de faire voir qu'el est le véritable esprit de cette mauvaise femme que le procez qui se présente au jugement de la Cour, car outre que jamais il n'y eut une demande plus injuste que celle qui a esté faite par le sieur Le Terrier, la Cour verra qu'il n'y a que de l'opiniâtreté de la part de ladite femme Lebas.

Comme l'intimé est propriétaire d'un moulin et de quelques terres situées dans la paroisse de Champrépus et qu'à ce moyen il a intérêt de faire mettre en état un chemin qui conduit dudit moulin à un pont nommé le pont Saint-Cespin au delà duquel est le grand chemin de Granville à Villedieu et que le chemin tendant au pont Saint-Crespin estoit impraticable, il fut obligé de présenter sa requeste à la Chambre du domaine de Caen pour faire venir lesdits nommés Lebas, Marguerit, Duval et Nicolas Le Chevallier bordiers dudit chemin ainsi que dudit pont pour faire remettre ledit chemin en bon estat, se plaignant ente autres choses de ce que le Chevallier avoit bouché un petit pont qui estoit audessus dudit pont Saint-Crespin par lequel petit pont les eaux s'écouloient dans la rivière.

Le Mandement qui fut accordé audit sieur intimé sur cette requeste fut signifié aux dits Lebas et lechevallier avec assignation à comparaître à la Chambe du domaine le vingt-neuvième jour de septembre mil sept cent dix et le vingt octobre ensuivant les partyes convivent des sieurs du Guislain et de Granville pour les régler dans le premier janvier ensuivant.

Lesdits sieurs arbitres s'estants transportez sur le lieu remarquèrent que ce qui rendoit le dit chemin impraticable provenait de ce que la rivière d'Airou estoit beaucoup plus large au-dessus et au -dessous dudit pont Saint -Crespin placé dans le grand chemin et d'un noe passant par-dessus ladite rivière pour arroser les prairies, placé au-dessous dudit pont, qu'à l'endroit desdits pont et noe, les terres ayant esté trop resserrées, cela empesche le cours de la rivière dans l'abondance des eaux, et pour y remédier ils convinrent entres autres choses que le lit de la rivière seroit creusé au-dessus et au-dessous de trois ou quatre pieds et qu'il seroit élargy à l'endroit dudit noe à la place duquel il en seroit mis un plus long, cela est justifié par l'attestation du sieur de la Sablonnière du treize janvier mil sept cent onze qui porte en outre que lesdits sieurs arbitres ne purent finir cette affaire à cause des difficultés qui furent faites par ledit Lechevallier de sorte que ledit sieur de Tracy fut forcé de recommencer ses procédures. Lebas soutin par ses défenses que le chemin estoit très bon et praticable et qu'il n'avoit point d'intérêt au petit pont de bois.

L'intimé son écrit de répliques du neuf janvier audit an mil sept cent onze expliqua les causes qui rendoient ledit chemin impraticable. La première parce que l'ouverture du pont Saint-Crespin bastie sur le fonds desdits Lechevalier et Lebas estoit trop estroite ce qui faisoit refluer les eaux dans le chemin dont il s'agit quand elles sont grosses. Et la seconde parce que ledit lebas avoit enore rétrécit le lit de la dite rivière à l'endroit du noe ou auget de bois estant au-dessous dudit pont et dont il se servoit pour faire passer par-dessus la rivière d'Airou lesdites eaux d'un autre courant et qui est plus élevé afin d'en arroser sa prairie, ce qui faict encore refluer l'eau dans le chemin. Le bas ne répondit par juste par son escrit du vingt dudit mois a ce qui luy avoit esté dit touchant ledit noe ou auget de bois. Il se contenta dune reconnaissance générale d'avoir rétréci le cours de la rivière adjoutant que ledit sieur de Tracy avoit expliqué à cause du reflus par sa requeste d'introduction d'une manière plus naturelle en disant que c'est le petit pont qui en est la cause.

Lechevallier donna un escrit de sa part le vingt-quatre dudit mois dans lequel il reproche audit sieur de Tracy de n'avoir pas accusé juste en ce qu'il a attribué la cause à un rebouchement du petit pont et qu'il auroit deub s'adresser directement aux représentants Clément Née et audit Lebas, lesquels ont fait, dit il, etpratiqué certains ouvrages dans ladite rivière cinq ou six perches au-dessous dudit pont Saint-Crespin, lesquels ouvrages ont étrecy notablement le lit de ladite rivière d'où provient justement le reflus des eaux dont se plaint ledit sieur de Tracy, et qui rend entièrement le chemin et passage impraticable, ce qui parroit encore par l'inspection du lieu.

Sur ces constatations, les partyes ayants esté ouyes le dix-neuvième novembre (à suivre)...

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

micile. Nous avons au cours de ce périple redécouvert des paysages d'une grande beauté hivernale, telle ces deux vues du bourg de Saint-Denis-le-Gast dominé par le clocher de son église. Un dernier regard vers le Coutançais nous permit de voir le bourg de Montpinchon si facile à identifier avec la frêle et belle flèche de son église paroissiale. Et en poussant encore plus loin notre attention, nous avons vu les flèches de la cathédrale de Coutances et le Plomb qui la caractérise si bien. Plus loin, sur l'autre versant le clocher de l'église d'Hambye dont la forte silhouette se démarque bien dans le paysage. Plus près de chez nous, les vestiges du vieux château fort de Hambye dont on oublie peu à peu l'existence même dans notre vie quotidienne.

Montpinchon

Ruines du château d'Hambye

Les flèches et le Plomb de la cathédrale